

MIREPOIX SUR TARN

Salle des fêtes

Dimanche

18 Novembre

De 9h00 à 18h00

**BOURSE AUX JOUETS
PUERICULTURE**



Entrée gratuite

Buvette et restauration

*Organisée au profit des écoles
de Bondigoux et Mirepoix-sur-Tarn*

**** 6€ la table – 10€ les 2 ****

Renseignements et Réservation :

amidesecoles31@gmail.com / 06.50.04.56.88

VENEZ NOMBREUX !!!!

RESERVATION ET REGLEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE

TELEPHONE

MAIL

NOMBRE DE TABLES :

PRIX :

Je soussigné demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 18 novembre 2018 à Mirepoix sur Tarn. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer sous peine d'exclusion de la manifestation par les organisateurs.

Fait le

à

Signature :

A retourner avant le 14 novembre 2018 à :

LES AMIS DES ECOLES

353 RUE DES GRAVES

31340 MIREPOIX SUR TARN

REGLEMENT

- 1) Cette bourse aux jouets est organisée par l'association Les Amis des Ecoles le dimanche 18 novembre 2018 de 9h à 18h (ouverture public) dans la salle des fêtes de Mirepoix sur Tarn. L'ouverture de la salle sera à partir de 7h30.
- 2) Elle est réservée aux particuliers qui s'engagent à ne vendre que des objets personnels. Ils ne devront concerner que des jouets, livres, CD, DVD, jeux vidéo, articles de puériculture et vêtements enfants. Tout objet qui ne concernera pas le cadre de la bourse aux jouets devra être sorti de l'étal à la demande de l'association.
- 3) Le bulletin d'inscription devra être complété, signé et renvoyé au plus tard le 14 novembre 2018 à Les amis des Ecoles Mr AGULLO 353 rue des graves 31340 Mirepoix sur Tarn accompagné de la photocopie recto verso de la pièce d'identité et du montant total de la réservation. Tout dossier incomplet sera refusé.
- 4) Le nombre de place étant limité, l'association se réserve le droit de refuser des candidatures.
- 5) Le prix de la location est fixé à 6€ la table et 10€ les deux.
- 6) A son arrivée, l'exposant sera dirigé par un membre de l'association vers l'emplacement qui lui a été réservé. Aucune modification ne pourra avoir lieu.
- 7) Les objets exposés et leur provenance restent de la responsabilité de l'exposant.
- 8) L'association ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de casse, de perte, de vol ou toute autre détérioration.
- 9) L'exposant s'engage à reprendre ses invendus et emballages.
- 10) L'exposant peut donner à l'association un ou plusieurs articles afin que celle-ci le vende. L'argent collecté sera conservé par l'association. Si l'article n'est pas vendu, il ne sera pas rendu à l'exposant et pourra être remis à une association caritative ou organisme choisi par l'association.
- 11) Aucune annulation ne sera acceptée sauf cas de force majeure justifié. Les sommes versées resteront acquises.
- 12) Les tables, chaises et emplacements devront être laissés propres et en bon état.